

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 53

Présents : 43

Absents avec pouvoir : 5

Absents sans pouvoir : 5

Madame Patricia BORDAGE est nommée secrétaire de séance.

Débat

Présentation du PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial, par Mme Isabelle BILLET, vice-présidente Stratégie Écologique et Animation Territoriale à Mauges Communauté, et M. Dimitri CAILLAUD, chargé de mission Energie Climat.

Décisions du Maire

Autorisation de signer un marché d'assurances

[2023_002, 19/01/2023] :

Suite à la rupture unilatérale du contrat d'assurances risques statutaires par l'assureur Allianz (via le cabinet Sofaxis), il a été relancé un nouvel appel d'offres pour les 3 années à venir. Le marché a été attribué à Sofaxis (assureur : CNP), moyennant un taux de cotisation de 2,77 %.

Renouvellement location locaux du pôle tourisme de Champtoceaux

[2023_003, 25/01/2023] :

Renouvellement de la location des locaux situés au Champalud à Champtoceaux à la SPL Mauges Tourisme, dans le cadre d'un bail dérogatoire de 3 ans.

Prestations de nettoyage - Orée-d'Anjou 2023

[2023_004, 26/01/2023] :

Afin de venir en aide aux équipes d'entretien de la Commune, il est fait appel à l'entreprise Octopus Nettoyage (49 – Mauges-sur-Loire) pour le nettoyage de divers bâtiments communaux. Pour 2023, son devis se monte à 13.517,95 € HT.

Acceptation de don – local association Saint-Pierre - Bouzillé

[2023_005, 05/02/2023] :

L'association Saint-Pierre de Bouzillé a fait don à la commune du local situé 5 rue de la Marne à Bouzillé. Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne à hauteur de 1.000.000€

[2023_006, 05/02/2023] :

Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne à hauteur de 1.000.000€ (fonds mobilisables dans l'attente de versement de subventions d'équipement).

Installation d'un système de ventilation dans la salle des Hautes Cartelles à La Varenne

[2023_007, 05/02/2023] :

Pour l'installation d'une ventilation dans la salle des Hautes Cartelles à La Varenne, un marché a été attribué à l'entreprise SCOP SA HERVE DURAND (Champtoceaux) pour un montant de 147.588,83 € HT.

Création d'un système de Vidéoprotection Urbaine

[2023_008, 06/02/2023] :

Création d'un système de Vidéoprotection Urbaine par l'entreprise – LERAY SECURITE – CHALONNES SUR LOIRE (49) pour 62 708,00 € HT, soit 75 249,60 € TTC,

Création extension commerces Bouzillé - Avenant n°1 au lot n°7

[2023_009, 08/02/2023] :

Extension d'un commerce à Bouzillé

Avenant n°1 au lot n°7 « carrelage-faïence » titulaire Maleinge (49) pour 2 202,89 € TTC.

Travaux supplémentaire suite à la remarque du bureau de contrôle.

Création extension commerces Bouzillé - Avenant n°1 au lot n°1-2

[2023_010, 09/02/2023] :

Extension d'un commerce à Bouzillé

Avenant n°1 au lot n°1 et 2 « Maçonnerie Gros œuvres démolition» titulaire Boisseau (49) pour 664,62 € TTC.

Travaux supplémentaires au niveau des joints de dilatation.

Extension du pôle enfance de Landemont - Avenant n°2 au lot n°8

[2023_012, 14/02/2023] :

Extension du pôle enfance de Landemont

Avenant n°2 au lot n°8 « cloisons sèches-plafonds-isolation » titulaire SATI (49) pour 2995,15€ TTC.

Travaux supplémentaires suite à la modification des sanitaires existants

Extension du pôle enfance de Landemont - Avenant n°2 au lot n°11

[2023_013, 20/02/2023] :

Extension du pôle enfance de Landemont

Avenant n°2 au lot n°11 « Chauffage-Ventilation-Plomberie sanitaire» titulaire Oger Rousseau Coudrais (49) pour 5 755,34 € TTC.

Travaux supplémentaires suite à la modification des sanitaires existants

Extension du pôle enfance de Landemont - Avenant n°2 au lot n°6

[2023_014, 20/02/2023] :

Extension du pôle enfance de Landemont

Avenant n°2 au lot n°6 « Menuiseries extérieures aluminium » titulaire Menuiserie Ballainaise (37) pour -1 320 € TTC.

Ajustement du lot en plus et moins values.

Extension du pôle enfance de Landemont - Avenant n°2 au lot n°14

[2023_015, 20/02/2023] :

Extension du pôle enfance de Landemont.

Avenant n°2 au lot n°14 « Serrurerie » titulaire Métallerie de la Loire pour -18 501,68 € TTC.

Ajustement en plus et moins values des travaux.

Prise en charge d'un partie d'une mission AMO pour la recherche d'un médecin

[2023_016, 20/02/2023] :

La Commune et la pharmacie de Liré ont convenu de procéder conjointement au recrutement d'un cabinet spécialisé, Nékao, afin de trouver un médecin généraliste souhaitant s'installer à Orée-d'Anjou. Faute de résultat, la mission du cabinet a été interrompue. Malgré cela, la pharmacie a engagé 5.000 € au début de la mission. La Commune se doit donc de leur en rembourser la moitié.

Création extension commerces Bouzillé - Avenant n°1 au lot n°8

[2023_017, 20/02/2023] :

Extension d'un commerce à Bouzillé

Avenant n°1 au lot n°8 « Electricité-Chauffage » titulaire Scop Durand (49) pour 3 439,74 € TTC.

Chauffages et sèche-serviettes supplémentaires.

Extension du pôle enfance de Landemont - Avenant n°2 au lot n°1

[2023_018, 21/02/2023] :

Extension du pôle enfance de Landemont

Avenant n°2 au lot n°1 « Terrassement-VRD-Espaces Verts » titulaire GUILLOTEAU (49) pour – 220,32 € TTC.

Travaux en plus et moins-values par rapport au marché de base.

Extension du pôle enfance de Landemont - Avenant n°2 au lot n°7

[2023_019, 21/02/2023] :

Extension du pôle enfance de Landemont

Avenant n°2 au lot n°7 « menuiseries intérieures » titulaire Sarl Yves SUBILEAU (44) pour 2 659,67 € TTC.

Travaux supplémentaires suite à la modification des sanitaires existants

Extension du pôle enfance de Landemont - Avenant n°2 au lot n°4

[2023_020, 21/02/2023] :

Extension du pôle enfance de Landemont

Avenant n°2 au lot n°4 « Etanchéité » titulaire Sas Batitech (49) pour 1 357,21 € TTC

Modification de l'isolant du patio,

Extension du pôle enfance de Landemont - Avenant n°2 au lot n°9

[2023_021, 21/02/2023] :

Extension du pôle enfance de Landemont.

Avenant n°2 au lot n°9 « Chape-carrelage-faïence » titulaire Sarl Bricard Sylvain (49) pour 4 233,22 € TTC.

Travaux supplémentaire suite à la modification des sanitaires existants.

Acquisition Citroën Jumper - Service Technique Pôle 1

[2023_022, 23/02/2023] :

Achat Citroën Jumper occasion 2.0 Blue HDI 110CV – Service Technique – 28 460,24 € TTC + frais immatriculation 383,76 € net de taxe.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 tel que présenté en annexe.

1 - Désignation de représentants auprès de l'association "Comité de Jumelage"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER, outre les élus des commissions municipales Tourisme, Culture, Vie associative et Attractivité du territoire, l'ensemble des maires délégués de la commune Orée-d'Anjou, membres de droit au conseil d'administration de l'association « Comité de jumelage ».

2 - Composition des commissions municipales - modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la nouvelle composition des commissions municipales telle que présentée ci-après :

Dénomination de la Commission	Nombre de membres	Composition
Commission Économies locales et attractivités	9	Céline PIGRÉE Clément MAYRAS-COPPIN Lydie PINEAU Aurélie PAGEOT François AUDOIN Françoise FARDEAU Claudine BIDET Michel PAGEAU

		Laurence MARY
Commission Enfance, jeunesse, affaires scolaires	9	Claudine BIDET Rachel BOUMARD Florian TRUCHON Philippe GILIS Céline PIGRÉE Fabien BOUDAUD Patricia MAUSSION Aurélie MORANTIN Mina MOKHLISSE
Commission Patrimoines durables	14	Teddy TRAMIER Vincent LERENDU Philippe GILIS Daniel TOUBLANC Gladys DAVODEAU Michel PAGEAU Emmanuelle DUPAS Raphaël FRIBAUT Fabien DUVEAU Fabrice COIFFARD Gérald GARREAU Jacques PRIMITIF Laetitia REDUREAU Maxence COSNARD DES CLOSETS
Commission Proximités, communication, citoyenneté	12	Émilie BOUVIER Gladys DAVODEAU Philippe GILIS Céline PIGRÉE Daniel TOUBLANC Claude GUIMAS Anne GUILMET Fabien BOUDAUD Florian TRUCHON Isabelle BILLET Énora DORET Camille BOISNEAU
Commission Ressources humaines et financières	8	Lydie PINEAU Pierre-Henri GALLIÈRE Teddy TRAMIER Marie-Claude VIVIEN Hubert GUITON Camille BOISNEAU Daniel TOUBLANC Aurélien LE CORRE
Commission Santé, autonomie, action sociale et solidarité	7	Marie-Claude VIVIEN Patricia MAUSSION Patricia BORDAGE Anne GUILMET Nathalie ALLARD Karine DUBILLOT Guylène LESERVOISIER
Commission Aménagement du territoire, habitat et urbanisme	12	Ludovic SÉCHÉ Jean-Claude FÉVRIER Isabelle BILLET Philippe GILIS Julie HULISZ Hubert GUITON

		Séverine BEUTIER Céline PIGRÉE Sarah PRESSÉ Françoise FARDEAU François AUDOIN Benjamin TURCAUD
Commission Vie associative, culturelle, sportive et loisirs	10	Thomas PICOT Gladys DAVODEAU Auréli MORANTIN Claude GUIMAS Philippe GONTIER Fabrice COIFFARD Julie HULISZ Julien DROUCHAUX Auréli PAGEOT Alain TERRIEN

3 - Délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER la délibération n°DCM20220701_01 en date du 1er juillet 2022, afin d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts tels que décrit à l'alinéa 24.

4 - Délégation du Conseil Municipal au Maire - M57 - Application de la fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

5 - Vote des taux d'imposition directe locale pour 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE MAINTENIR les taux de fiscalité directe locale de 2023 à leur niveau de 2022 :
 - pour la taxe d'habitation * : 21,79 %
 - pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,24 %
 - pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,88 %

* résidences secondaires et logements vacants

6 - Adoption tarifs 2023 campings municipaux - épicerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la tarification proposée en annexe pour la vente de produits de petite épicerie et produits souvenirs dans les campings municipaux d'Orée-d'Anjou,

- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 - Adoption tarifs piscine à compter de l'année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les tarifs de la piscine présentés ci-dessus à appliquer à compter de la présente année 2023,
- DE VALIDER le remboursement des leçons de natation des enfants, au tarif de 7 € la séance, pour les raisons suivantes :
 - Absences justifiées (certificat médical,...)
 - Annulation des séances (intempérie, absence maître-nageur,...)
- DE VALIDER le remboursement des tickets des différents carnets non-utilisés, pour la raison suivante : fermeture de la piscine pour un dysfonctionnement lors la dernière semaine d'ouverture de l'équipement.

8 - Adoption tarifs séjours été 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les tarifs des séjours enfance tels que présentés ci-dessus pour la période de congés scolaires d'été 2023.

9 - Subventions 2023 - Commission Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la proposition d'attribution de subventions de la commission « Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse » pour un montant de 47 970 € telle que présentée dans le tableau en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder en 2023, au versement des subventions aux associations telles que présentées dans le tableau en annexe.

10 - Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER le tableau des emplois permanents comme indiqué ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

11 - Modification du tableau des effectifs - avancements de grade 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER le tableau des emplois permanents de la collectivité comme indiqué ci-dessus,
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

12 - Création des emplois non permanents séjours 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CRÉER les emplois non titulaires indiqués ci-dessus ;

- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

13 - Avenant à la convention de mise à disposition de moyens entre la Commune et le CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'avenant à la convention annexé à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ;
- DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

14 - Adoption de la charte du bénévole du Réseau des bibliothèques et ludo-médiathèque d'Orée-d'Anjou

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER ET D'ADOPTER la charte du bénévole telle que présentée en annexe.

15 - Convention commerce ambulant - food truck

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 42 POUR, 0 CONTRE et 6 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER la procédure d'implantation de nouveaux commerces ambulants – food truck sur le territoire communal, jointe en annexe ;
- D'APPROUVER la signature d'une convention autorisant les commerces ambulants – food truck à occuper le domaine public à titre précaire et révocable, jointe en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou Monsieur Clément MAYRAS-COPPIN adjoint délégué à la vie économique locale, à signer la-dite convention, pour une durée de UN AN, renouvelable par tacite reconduction, avec les commerces ambulants retenus par la commission Economie Locale et Attractivité.

16 - Acquisition et échange - La Mainguière - Champtoceaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER en premier lieu l'acquisition à Madame et Monsieur FARDEAU Gérard des parcelles ZE0192 et 0310, sises à La Ragoulière sur la commune déléguée de Champtoceaux, d'une superficie totale de 4070m² au prix de 2500€/ha (0,25€/m²), les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par la commune :

ACQUISITION A MR ET MME FARDEAU					
ZE0310	M. et Mme FARDEAU	2210m ²	ZE0310ph	Commune Orée-d'Anjou	7m ²
			ZE0310pi		2203m ²
ZE0192	M. et Mme FARDEAU	1860m ²	ZE0192pa	Commune Orée-d'Anjou	243m ²
			ZE0192pb		523m ²
			ZE0192pc		1044m ²

- D'ACCEPTER ensuite l'échange sans soulte d'une surface de 2969m² en contrepartie d'une surface de 1976m² (parties des parcelles ZA0135, ZE0306 et 0308) propriété des consorts GUITON, les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par la commune :

ECHANGE SANS SOULTE AVEC LES CONSORTS GUITON					
ZE0310pi	Commune d'Orée-d'Anjou	2203m ²	ZA0135pj	Consorts GUITON	263m ²
ZE0192pa		243m ²	ZE0306pd		728m ²
ZE0192pb		523m ²	ZE0308pg		985m ²

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint chargé de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour les actes authentiques de cession.

17 - Cessions de deux parcelles - Rue de la Paix - Landemont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER la cession de l'emprise de 114 m² issue des parcelles AB0483-0583 et 1107 à Madame Chantal LORY au prix de VINGT EUROS LE MÈTRE CARRE (20,00€/m²) en précisant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER la cession de l'emprise de 129 m² issue de la parcelle AB0583 à Monsieur Claude GALLIER au prix de VINGT EUROS LE MÈTRE CARRE (20,00€/m²) en précisant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- DE MAINTENIR pour la commune la propriété entière du mur de pierre en limite de la parcelle AB0481,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint au maire chargé de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour la rédaction de l'acte authentique de cession.

18 - Fixation du prix de vente des terrains - Lotissement Le Chai Montfort - Landemont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 47 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- DE FIXER le prix de cession des terrains de l'opération dénommée « Le Chai Montfort » tel que présenté ci-dessus.

19 - Dénomination impasse des Jardins de Baptiste - Liré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉNOMMER « impasse des Jardins de Baptiste », l'impasse située dans le lotissement Les Jardins de Baptiste, à Liré,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, de procéder à la numérotation des immeubles de cette voie.

20 - Vente du lot N°2 - Le Verger - Saint-Christophe-la-Couperie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la vente du lot N°2 (parcelles B2090-2104-2113-2119), d'une superficie de 432m² à Madame Laurine POUVREAU et Monsieur Nicolas POTIER demeurant 8bis, rue du Temple – 44330 LA CHAPELLE-HEULIN au prix de quarante et un mille huit cent quatre vingt treize euros toutes taxes comprises (41 893,00€ TTC), en précisant que les frais notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER le maire ou l'adjoint au maire délégué à l'Aménagement du Territoire, à l'Habitat et à l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 - Vente du lot N°12 - Le Verger - Saint-Christophe-la-Couperie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la vente du lot N°128 (parcelle B2097), d'une superficie de 432m² à Madame Jennifer MARAIS et Monsieur Mickael LERAY demeurant 20 Lotissement de La Métairie – Saint-Sauveur-de-Landemont – 49270 OREE-D'ANJOU, au prix de quarante deux mille quatre cent quatre vingt cinq euros toutes taxes comprises (42 485,00€ TTC), en précisant que les frais notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire, à l'Habitat et à l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 - Convention La Turmelière - Renouvellement 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, pour le compte de la commune d'Orée-d'Anjou, à renouveler avec l'association La Turmelière la convention dans les mêmes conditions que l'année précédente, et telle que présentée en annexe, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 stipulant les dispositions suivantes :
 - La commune d'Orée-d'Anjou s'engage à entretenir les haies et espaces verts visés aux annexes 1 et 2 de la convention proposée,
 - L'association La Turmelière s'engage à :
 - Accueillir jusqu'à 2 000 enfants et jeunes d'Orée d'Anjou en temps scolaire et extrascolaire (avec gratuité ou moitié prix selon le type d'accueil),
 - Laisser tout au long de l'année le parc de la Turmelière et l'ensemble des sentiers pédestres en libre accès aux promeneurs, randonneurs, visiteurs (estimation entre 12 000 et 17 000 personnes/an).

23 - Avis du Conseil Municipal sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et l'assainissement, pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'Eau Potable et de l'Assainissement, pour l'année 2021.

24 - Conventions, avec le département de Maine-et-Loire, d'autorisation de travaux et d'entretien pour les opérations à maîtrise d'ouvrage communale relatives aux communes déléguées de Champtoceaux et Liré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions d'autorisation de travaux et d'entretien relatives aux opérations à maîtrise d'ouvrage communale, jointes en annexe, pour les communes déléguées de Liré et de Champtoceaux.

25 - Demande de subvention au Département de Maine-et-Loire au titre du dispositif de soutien aux investissements aux communes pour la création d'une aire de jeux à l'initiative du Conseil Municipal Junior - Pôle 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel relatif à la création d'un jeu extérieur à l'initiative du Conseil Municipal Junior – Pôle 1, pour un montant total estimé à 21 322,00 € HT, avec une participation de la commune à hauteur de 45 % de ce montant,
- D'ENGAGER en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire.

26 - Demande de subvention auprès du Département de Maine et Loire pour l'entretien et le balisage des sentiers P.D.I.P.R. au titre de l'année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE SOLLICITER le Département de Maine-et-Loire au titre de l'année 2023 pour le versement de la subvention relative aux prestations d'entretien et de balisage ainsi que pour les travaux et la signalétique des circuits inscrits au Plan Départemental de Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Vincent LERENDU, adjoint délégué, à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

27 - Demande d'inscription des sentiers "Loire et Coteaux", "Entre Loire et Histoire" et "Autour de la Turmelière" au P.D.I.P.R

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE RAPPELER que cette délibération concerne les circuits suivants :
 - Circuit « Loire et Coteaux »
 - Circuit « Entre Loire et Histoire »
 - Circuit « Autour de la Turmelière »
- D'APPROUVER l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts, référencés au tableau d'assemblage des chemins, et annexés à la présente délibération,
- D'APPROUVER les demandes d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des itinéraires tels qu'ils sont référencés au tableau d'assemblage des chemins ci-annexés, pour les pratiques pédestre et VTT,
- D'APPROUVER les conventions relatives aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers ci-annexées, à conclure avec le département, et D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,
- D'APPROUVER les conventions concernant les propriétés privées traversées par l'itinéraire et D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

28 - Convention Pluriannuelle d'Objectif avec le CPIE Loire-Anjou pour la mise en oeuvre du programme d'action de l'ENS des Godiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire d'Orée-d'Anjou ou Vincent LERENDU, 8ème Adjoint, à signer la convention avec le CPIE Loire-Anjou pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Godiers à La Varenne.

29 - Transfert de la compétence " Réseau de chaleur à énergie bois " au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le transfert au SIEMML de la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux publics de chaleur à énergie bois sur le territoire d'Orée-d'Anjou,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, une fois le transfert de compétence validé en comité syndical du SIEMML, à signer les avenants de transfert de maîtrise d'ouvrage, relatifs au contrat de prestations intellectuelles conclus pour le projet de création de la chaufferie bois et du réseau de chaleur du Plateau des Garennes à Champtoceaux,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de groupement de commande conclue avec le département de Maine-et-Loire, pour en modifier l'article 8, en indiquant qu'elle prend fin lorsque l'ensemble des contrats de prestations intellectuelles conclus par le groupement sont soit soldés et clôturés, soit transférés au SIEMML,
- D'APPROUVER la poursuite par le SIEMML des études relatives à la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur la plateau des Garennes, de sorte à déterminer à l'issue de la consultation des entreprises, et avant la notification des marchés, le prix de vente de la chaleur à la commune d'Orée-d'Anjou pour la desserte du Groupe Scolaire « Les Garennes » et du Pôle Enfance « Graines de Loire », vente dont les modalités feront l'objet d'une nouvelle délibération en Conseil Municipal.

30 - Adhésion de la Commune d'Orée-d'Anjou au groupement de commande du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER l'adhésion de la commune d'Orée-d'Anjou au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention, constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, convention annexée à la présente délibération,
- D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer, pour le compte de la commune, tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes.

31 - SIEMML - DEV296-23-453 - Saint Laurent des Autels - Remplacement de deux lanternes rue du Stade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCIDER de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération DEV296-23-453 – Remplacement de deux lanternes (n°117 et 119) rue du Stade à SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - et suivant les modalités décrites ci-dessous :
 - Montant de la dépense : 1 359,12 € Net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 75%
 - Fonds de concours à verser au SIEMML : 1 019,34 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML,

- DE DIRE que le Maire de la commune d'Orée-d'Anjou, le comptable de la Commune d'Orée-d'Anjou et le Président du SIEML sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

32 - Versement d'un fonds de concours au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour les travaux d'alimentation électrique de caméras de Vidéoprotection Urbaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 39 POUR, 7 CONTRE et 2 ABSTENTION(S), décide :

- DE VALIDER le versement d'un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les travaux d'alimentation électrique des caméras de Vidéoprotection Urbaine, conformément aux devis DEV172-22-40, 172-22-41, 177-22-102, 296-22-443, 296-22-444, 296-23-451 du 15 février 2023.

Fin de la réunion à 21h28.

Affiché le 17 mars 2023.

*Le Maire,
André MARTIN*

